

F10E79-18

SERVICES PÉNITENTIAIRES



**PROJET DE BUDGET**  
**DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1932**  
(BUDGET GÉNÉRAL)



**PROJET DE LOI**  
**PRÉSENTÉ À LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS**  
**PORTANT FIXATION**  
**DU**  
**BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 1932**

**SERVICES PÉNITENTIAIRES**



**PARIS**  
**IMPRIMERIE NATIONALE**

**1931**

## TABLE DES MATIÈRES.

## SERVICES PÉNITENTIAIRES

	Pages
Note préliminaire.....	7
Nomenclature des crédits demandés.....	10
Développements, par chapitres, articles et paragraphes, des crédits demandés.....	11
ANNEXES :	
I. Construction et aménagement des prisons cellulaires.....	60
II. État des missions.....	61
III. État des créations et suppressions d'emplois.....	62
IV. Résultat de la régie directe du travail au cours de l'exercice 1930-1931.....	63

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de budget des Services pénitentiaires pour l'exercice 1932 s'élève à la somme de 98.513.290 francs.

La loi de finances du 31 mars 1931 avait arrêté à 126.355.172 francs le montant des dotations applicables à l'exercice 1931-1932.

Mais ces sommes ne sont pas comparables. D'une part, en effet, les prévisions de dépenses du prochain exercice comprennent les crédits afférents au relèvement général des traitements. Le budget des Services pénitentiaires pour l'exercice 1931-1932 avait été établi, à cet égard, sur la base des anciens taux et c'est au budget des Finances que figurait globalement, à un chapitre spécial, une dotation de 1.800.000.000 francs ultérieurement répartie par décrets entre les différents ministères et services. En ce qui concerne les Services pénitentiaires, les crédits ainsi répartis forment, pour une année entière, une somme de 4.500.000 francs environ.

D'autre part, les crédits du présent projet de budget s'appliquent à une période de neuf mois au lieu de douze. Nous ne pouvons donc pas comparer utilement deux budgets s'appliquant à des périodes d'inégale durée.

Les développements des chapitres ont, d'ailleurs, été établis sur la base d'une période annuelle; cette façon de procéder est celle qu'impose la nature de diverses dépenses, telles que les traitements, et, en outre, elle permet d'opérer les rapprochements de détail nécessaires et de suivre, par conséquent, le mouvement des crédits.

Au pied de chaque chapitre est indiqué le montant du crédit demandé pour l'exercice 1932. Dans la grande majorité des cas, ce crédit est égal, sauf arrondissements de chiffres, aux neuf douzièmes d'une dotation annuelle. Il n'appelle, dès lors, aucune observation. Lorsqu'il y a, par suite de circonstances particulières, le crédit demandé est différent des neuf douzièmes, les développements fournissent l'indication des motifs de cette différence.

S'il nous est impossible de comparer globalement les crédits demandés pour l'exercice 1932 et ceux que la loi de finances du 31 mars 1931 a ouverts pour l'exercice 1931-1932, du moins croyons-nous utile de signaler ici les principales mesures ou modifications de crédits que comporte le présent projet de budget. Pour que l'importance puisse en être plus exactement mesurée nous en avons établi le décompte sur la base d'une année pleine.

## AUGMENTATIONS.

Entretien des détenus.....	2.500.000 <sup>f</sup>
Application de la loi du 22 juillet 1912 sur les tribunaux pour enfants et adolescents et sur la liberté surveillée.....	610.000 <sup>f</sup>
Remboursements divers occasionnés par le séjour des détenus hors des établissements pénitentiaires.....	220.000 <sup>f</sup>

## DIMINUTION.

Régie directe du travail.....	2.200.000 <sup>f</sup>
-------------------------------	------------------------

Les autres modifications constituent de simples mises au point des prévisions et n'appellent aucune observation.

## NOMENCLATURE

## DES CRÉDITS DEMANDÉS

## NOMENCLATURE DES CRÉDITS DEMANDÉS.

NUMÉROS DES CHAPITRES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS		OBSERVATIONS.
		DEMANDÉS pour l'exercice 1932.	ACCORDÉS pour l'exercice 1931-1932.	
		francs.	francs.	
<b>3<sup>e</sup> PARTIE. — SERVICES GÉNÉRAUX DES MINISTÈRES.</b>				
1	Traitements du personnel de l'administration centrale et du service intérieur.....	750.000	755.360	
2	Indemnités au personnel de l'administration centrale et du service intérieur.....	19.650	26.200	
3	Matériel et dépenses diverses de l'administration centrale.....	18.750	45.000	
4	Impressions.....	90.000	"	
5	Frais de correspondance télégraphique.....	5.250	9.000	
6	Personnel administratif du service pénitentiaire. — Traitements.....	3.592.500	3.747.000	
7	Personnel de surveillance du service pénitentiaire. — Traitements.....	29.176.968	34.981.500	
8	Indemnités et allocations diverses au personnel administratif du service pénitentiaire.....	1.133.403	1.449.530	
9	Indemnités et allocations diverses au personnel de surveillance du service pénitentiaire.....	3.200.000	1.771.685	
10	Personnel technique des établissements pénitentiaires. — Traitements.....	584.361	776.437	
11	Ouvriers libres temporaires des établissements pénitentiaires. — Salaires.....	450.000	500.000	
12	Entretien des détenus.....	26.493.750	32.825.000	
13	Application de la loi du 22 juillet 1912 sur les tribunaux pour enfants et adolescents et sur la liberté surveillée.....	4.950.000	5.990.000	
14	Régie directe du travail.....	10.875.000	16.700.000	
15	Remboursements divers occasionnés par le séjour des détenus hors des établissements pénitentiaires.....	652.500	650.000	
16	Transport des détenus et des libérés.....	600.000	800.000	
17	Travaux aux bâtiments pénitentiaires.....	3.843.750	12.057.000	
18	Mobilier des établissements pénitentiaires.....	995.250	"	
19	Exploitations agricoles.....	242.000	242.000	
20	Consommations en nature des établissements pénitentiaires.....	745.158	780.615	
21	Dépenses accessoires et diverses du service pénitentiaire.....	150.000	123.525	
22	Subventions aux institutions et comités de patronage.....	112.500	150.000	
"	Acquisitions et constructions pour le service pénitentiaire.....	"	25.000	
23	Participation de l'État dans les dépenses de construction et d'aménagement des prisons cellulaires dans les conditions déterminées par les lois des 5 juin 1875 et 4 février 1893.....	375.000	500.000	
24	Secours personnels à divers titres.....	15.000	20.000	
25	Attribution aux personnels civils de l'État d'allocations pour charges de famille.....	3.375.000	4.200.000	
26	Indemnités de résidence.....	2.775.000	3.540.320	
27	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée pour tuberculose.....	150.000	"	
28	Avances remboursables aux fonctionnaires en instance de pension.....	112.500	150.000	
29	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations.....	Mémoire.	Mémoire.	
30	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance.....	Mémoire.	Mémoire.	
31	Dépenses des exercices clos.....	Mémoire.	Mémoire.	
	<b>TOTAUX de la 3<sup>e</sup> partie.....</b>	<b>95.483.290</b>	<b>122.815.172</b>	
<b>5<sup>e</sup> PARTIE. — REMBOURSEMENTS, RESTITUTIONS ET NON-VALEURS.</b>				
32	Remboursements sur le produit du travail des détenus et pécule aux pupilles des établissements publics.....	3.030.000	3.540.000	
	<b>TOTAUX pour les Services pénitentiaires.....</b>	<b>98.513.290</b>	<b>126.355.172</b>	

## DÉVELOPPEMENTS

PAR CHAPITRES, ARTICLES ET PARAGRAPHERS.

## DES CRÉDITS DEMANDÉS

## DÉVELOPPEMENTS, PAR CHAPITRES, ARTICLES

## ET PARAGRAPHES, DES CRÉDITS DEMANDÉS.

DESIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
	NÉCESSAIRES pour douze mois.	ACCORDÉS pour l'exercice 1931-1932.	en plus.	en moins.
	francs.	francs.	francs.	francs.
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>				
<b>TRAITEMENTS DU PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION CENTRALE ET DU SERVICE INTÉRIEUR.</b>				
ARTICLE 1 <sup>er</sup> . — Traitements du personnel des bureaux.....	869.260	639.475	229.785	"
ARTICLE 2. — Traitements du personnel du service intérieur.....	51.160	44.850	6.310	"
ARTICLE 3. — Traitements des agents des services extérieurs détachés à l'Administration centrale.....	37.132	30.475	6.657	"
ARTICLE 4. — Application des lois militaires.....	63.000	72.000	"	9.000
<b>TOTAL.....</b>	<b>1.020.552</b>	<b>786.800</b>	<b>242.752</b>	<b>9.000</b>
A DÉDUIRE pour vacances d'emplois.....	20.552	31.440	10.888	"
<b>NET.....</b>	<b>1.000.000</b>	<b>755.360</b>	<b>253.640</b>	<b>9.000</b>
<b>EN PLUS.....</b>			<b>244.640<sup>f</sup></b>	
Crédit demandé pour l'exercice 1932.....	750.000 <sup>f</sup>			

OBSERVATIONS.	
NATURE DES DÉPENSES.	MONTANT total de la dépense.
	francs. francs.
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>	
<b>TRAITEMENTS DU PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION CENTRALE ET DU SERVICE INTÉRIEUR.</b>	
ARTICLE 1 <sup>er</sup> . — Traitements du personnel des bureaux :	
1 directeur..... de 100.000 à 125.000 <sup>f</sup>	112.500
3 chefs de bureau... de 45.000 à 60.000	157.500
4 sous-chefs de bureau..... de 33.000 à 42.000	150.000
10 rédacteurs dont 1 secrétaire de direction..... de 14.000 à 30.000	216.670
1 commis d'ordre (classe exceptionnelle).....	22.500
5 commis d'ordre..... de 10.500 à 19.000	72.860
5 expéditionnaires..... de 9.500 à 15.000	62.145
4 sténo-dactylographes..... de 9.500 à 15.000	48.860
3 auxiliaires.....	26.225
ARTICLE 2. — Traitements du personnel du service intérieur :	
1 huissier..... de 9.000 à 11.500 <sup>f</sup>	10.232
4 hommes de service..... de 9.000 à 11.500	40.928
ARTICLE 3. — Traitements des agents des services extérieurs détachés à l'Administration centrale :	
1 économe..... de 9.000 à 6.000 <sup>f</sup>	22.475
1 commis..... de 10.500 à 19.000	14.657
ARTICLE 4. — Crédits nécessaires à l'application des lois militaires.....	63.000
<b>TOTAL.....</b>	<b>1.020.552</b>
A DÉDUIRE pour vacances d'emplois.....	20.552
<b>CRÉDIT ANNUEL.....</b>	<b>1.000.000</b>
<b>EXPLICATION DES DIFFÉRENCES.</b>	
Augmentation résultant de la création d'un emploi de sténo-dactylographe.....	12.215 <sup>f</sup>
Augmentation provenant de l'application des nouvelles échelles de traitements. (Transfert du budget des Finances.).....	230.537
Augmentation résultant de la diminution de la somme à déduire pour vacances d'emplois.....	10.888
<b>TOTAL.....</b>	<b>253.640</b>
<i>En moins :</i>	
Diminution du crédit nécessaire à l'application des lois militaires.....	9.000
<b>EN PLUS.....</b>	<b>244.640</b>

## Suite des Développements, par chapitres, articles

et paragraphes, des crédits demandés.

DÉSIGNATION DES SERVICES DES DÉPENSES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
	NÉCESSAIRES pour douze mois. francs.	ACCORDÉS pour l'exercice 1931-1932. francs.	en plus. francs.	en moins. francs.
CHAPITRE 2.				
INDEMNITÉS AU PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION CENTRALE ET DU SERVICE INTÉRIEUR.....	26.200	26.200	.	.
Crédit demandé pour l'exercice 1932.....	19.650 <sup>f</sup>			
CHAPITRE 3.				
MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE.....	25.000	45.000	.	20.000
Crédit demandé pour l'exercice 1932.....	18.750 <sup>f</sup>			
CHAPITRE 4 (nouveau).				
IMPRESSIONS.....	120.000	.	120.000	.
Crédit demandé pour l'exercice 1932.....	90.000 <sup>f</sup>			
CHAPITRE 5.				
FRAIS DE CORRESPONDANCE TÉLÉGRAPHIQUE.....	7.000	9.000	.	2.000
Crédit demandé pour l'exercice 1932.....	5.250 <sup>f</sup>			

OBSERVATIONS.		MONTANT total de la dépense. francs.
NATURE DES DÉPENSES.		
CHAPITRE 2.		
INDEMNITÉS AU PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION CENTRALE ET DU SERVICE INTÉRIEUR.		
Indemnités fixes	au chef de bureau faisant fonctions de sous-directeur.....	4.000
	au secrétaire de la direction.....	2.700
Indemnités pour travaux supplémentaires.....		5.000
Indemnités aux gens de service.....		1.500
Frais de missions.....		13.000
TOTAL.....		26.200
CHAPITRE 3.		
MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE.		
EXPLICATION DES DIFFÉRENCES.		
En moins :	Transfert au chapitre 4 (nouveau).....	20.000 <sup>f</sup>
CHAPITRE 4 (nouveau).		
IMPRESSIONS.		
EXPLICATION DES DIFFÉRENCES.		
	Transfert du chapitre 3.....	20.000 <sup>f</sup>
	Somme nécessaire pour payer intégralement les travaux faits dans les maisons centrales.....	100.000
EN PLUS.....		120.000 <sup>f</sup>
CHAPITRE 5.		
FRAIS DE CORRESPONDANCE TÉLÉGRAPHIQUE.		
EXPLICATION DES DIFFÉRENCES.		
	Réduction jugée possible.....	2.000 <sup>f</sup>



DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
	NÉCESSAIRES pour douze mois.	ACCORDÉS pour l'exercice 1931-1932.	en plus.	en moins.
	francs.	francs.	francs.	francs.
<b>CHAPITRE 6.</b>				
<b>PERSONNEL ADMINISTRATIF DU SERVICE PÉNITENTIAIRE. — TRAITEMENTS.</b>				
ARTICLE 1 <sup>er</sup> . — Maisons centrales de force et de correction.....	1.868.023	1.480.900	387.123	"
ARTICLE 2. — Dépôt de rélégués.....	85.607	68.450	17.157	"
ARTICLE 3. — Maisons d'arrêt, de justice et de correction (autres départements que la Seine)	724.254	582.800	141.454	"
ARTICLE 4. — Maisons d'éducation surveillée et école de réforme de jeunes garçons.....	931.679	742.725	188.954	"
ARTICLE 5. — Écoles de préservation de jeunes filles.....	438.106	345.850	92.256	"
ARTICLE 6. — Service des transfèrements cellulaires, du contrôle et de la régie directe...	59.607	48.450	11.157	"
ARTICLE 7. — Prisons de la Seine.....	140.288	346.375	93.913	"
ARTICLE 8. — Dépenses communes aux divers services.....	442.975	288.450	154.525	"
<b>TOTAL.....</b>	<b>4.990.539</b>	<b>3.904.000</b>	<b>1.086.539</b>	"
A DÉDUIRE pour vacances d'emplois.....	200.530	157.000	"	43.530
<b>NET.....</b>	<b>4.790.000</b>	<b>3.747.000</b>	<b>1.086.539</b>	<b>43.530</b>
<b>Crédit demandé pour l'exercice 1932.....</b>	<b>3.592.500</b>		<b>En plus : 1.043.000</b>	

et paragraphes, des crédits demandés.

OBSERVATIONS.			
NATURE DES DÉPENSES.			MONTANT total de la dépense.
			francs.
<b>CHAPITRE 6.</b>			
<b>PERSONNEL ADMINISTRATIF DU SERVICE PÉNITENTIAIRE. — TRAITEMENTS.</b>			
<b>ARTICLE 1<sup>er</sup>. — Maisons centrales de force et de correction.</b>			
PERSONNEL.	EFFECTIFS.	TRAITEMENTS ANNUELS.	MONTANT DE LA DÉPENSE.
		francs.	francs.
Directeurs.....	12	de 30.000 à 42.000	432.900
Sous-directeurs.....	12	de 22.000 à 30.000	312.000
Greffiers comptables [12], économes [12].....	24	de 19.000 à 26.000	530.400
Instituteurs [9], institutrices [3], Commis. [27].....	39	de 10.500 à 19.000	571.623
Médecin fonctionnaire.....	1	13.000	13.900
	<u>88</u>		
Explication de la différence : Augmentation résultant des nouvelles échelles de traitements. (Décret du 21 août 1930).			
<b>ARTICLE 2. — Dépôt de rélégués.</b>			
Sous-directeur.....	1	de 22.000 à 30.000	26.000
Greffier comptable [1], économe [1].....	2	de 19.000 à 26.000	44.050
Commis.....	1	de 10.500 à 19.000	14.557
	<u>4</u>		
Explication de la différence : Augmentation résultant des nouvelles échelles de traitements. (Décret du 21 août 1930).			
<b>ARTICLE 3. — Maisons d'arrêt, de justice et de correction.</b>			
(Autres départements que la Seine.)			
Directeurs.....	4	de 30.000 à 42.000	144.000
Sous-directeurs.....	3	de 22.000 à 30.000	78.000
Greffiers comptables [4], économes [4].....	8	de 19.000 à 26.000	179.800
Instituteurs [5], Commis [17].....	22	de 10.500 à 19.000	322.454
	<u>37</u>		
Explication de la différence : Augmentation résultant des nouvelles échelles de traitements. (Décrets du 21 août 1930).			
A reporter.....			2.077.884

## Suite des Développements, par chapitres, articles

## et paragraphes, des crédits demandés.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
	NÉCESSAIRES pour douze mois.	ACCORDÉS pour l'exercice 1931-1932.	en plus.	en moins.
	francs.	francs.	francs.	francs.
CHAPITRE 6. (Suite.)				
PERSONNEL ADMINISTRATIF DU SERVICE PÉNITENTIAIRE. — TRAITEMENTS.				
RÉPARTITION DES EMPLOIS.	NOMBRE D'EMPLOIS.			
Directeurs.....	28	1.008.000		
Sous-directeurs et sous-directrices.....	28	728.000		
Greffiers comptables [30], économes [27].....	57	1.281.075		
Instituteurs [36], institutrices [14], commis [22].....	102	1.495.014		
Régisseur des cultures.....	1	22.475		
Médecin fonctionnaire.....	1	13.000		
TOTAL.....	217	"		
Article 8 (Dépenses communes).....		442.975		
TOTAL.....		4.990.539		
A DÉDUIRE pour vacances d'emplois.....		200.539		
TOTAL NET.....		4.790.000		

OBSERVATIONS.				MONTANT total de la dépense. francs.
NATURE DES DÉPENSES.				
Suite du CHAPITRE 6.				
Report.....				2.677.884
ARTICLE 4. — Maisons d'éducation surveillée et école de réforme de jeunes garçons.				
PERSONNEL.	EFFECTIFS.	TRAITEMENTS ANNUELS. francs.	MONTANT DE LA DÉPENSE. francs.	
Directeurs.....	5	de 30.000 à 42.000	180.000	
Sous-directeurs [6] et sous-directrice [1].....	7	de 22.000 à 30.000	182.000	
Greffiers comptables [5] économes [5].....	10	de 19.000 à 26.000	224.750	931.679
Instituteurs [21] et institutrices [1].....	22	de 10.500 à 19.000	322.454	
Régisseur des cultures.....	1	de 19.000 à 26.000	22.475	
	45			
EXPLICATION DE LA DIFFÉRENCE : Augmentation résultant des nouvelles échelles de traitements. (Décret du 21 août 1930.)				
ARTICLE 5. — École de préservation de jeunes filles.				
Directeurs.....	3	de 30.000 à 42.000	108.000	
Sous-directrices.....	3	de 22.000 à 30.000	78.000	
Greffiers comptables [3] économes [3].....	6	de 19.000 à 26.000	134.850	438.106
Institutrices.....	8	de 10.500 à 19.000	117.256	
	20			
EXPLICATION DE LA DIFFÉRENCE : Augmentation résultant des nouvelles échelles de traitements. (Décret du 21 août 1930.)				
ARTICLE 6. — Service des transfèvements cellulaires, du contrôle du travail et de la régie directe.				
Greffiers comptables.....	2	de 19.000 à 26.000	44.950	
Commis.....	1	de 10.500 à 19.000	14.657	59.607
	3			
EXPLICATION DE LA DIFFÉRENCE : Augmentation résultant des nouvelles échelles de traitements. (Décret du 21 août 1930.)				
A reporter.....				4.107.276

Suite des Développements, par chapitres, articles

et paragraphes, des crédits demandés.

## DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.

## CRÉDITS

## DIFFÉRENCES

NÉCESSAIRES  
pour  
douze mois.ACCORDÉS  
pour l'exercice  
1931-1932.

en plus.

en moins.

francs.

francs.

francs.

francs.

## CHAPITRE 6. (Suite.)

PERSONNEL ADMINISTRATIF DU SERVICE PÉNITENTIAIRE. — TRAITEMENTS.

## OBSERVATIONS.

NATURE DES DÉPENSES.

MONTANT  
total  
de la dépense.

francs.

Suite du CHAPITRE 6.

Report..... 4.107.276

ARTICLE 7. — Prisons de la Seine.

PERSONNEL.	EFFECTIFS.	TRAITEMENTS	MONTANT	
		ANNUELS.	DE LA DÉPENSE.	
		francs.	francs.	
Directeurs.....	4	de 30.000 à 42.000	144.000	440.288
Sous-directeurs.....	2	de 22.000 à 36.000	52.000	
Greffiers comptables, (3) économes (2).....	5	de 19.000 à 26.000	112.375	
Instituteurs (1), institutrices (2), Commis (6).....	9	de 10.500 à 19.000	131.913	
	20			

EXPLICATION DE LA DIFFÉRENCE : Augmentation résultant des nouvelles échelles de traitements. (Décret du 21 août 1930.)

ARTICLE 8. — Dépenses communes aux divers services.

Crédit nécessaire à l'application des lois militaires.....	329.500	442.975
Traitements des employés en surnombre.....	48.475	
Reclassement nécessité par l'application des nouveaux traitements.....	65.000	

EXPLICATION DES DIFFÉRENCES : Augmentation des crédits nécessaires à l'application des lois militaires..... 125.000  
Traitements des employés en surnombre (1 Sous-directeur, 1 régisseur de culture)..... 29.525

En plus..... 154.525

TOTAL..... 4.990.539

A déduire : pour vacances d'emplois..... 200.539

NET..... 4.790.000

RÉCAPITULATION :

EXPLICATION DES DIFFÉRENCES :  
Crédit nécessaire à l'application des lois militaires..... 125.000  
Traitement des employés en surnombre..... 29.525  
Augmentation résultant de l'application des nouvelles échelles de traitement (décret du 21 août 1930)..... 932.014

Total..... 1.086.539

En moins : Augmentation de la somme à déduire pour vacances d'emplois..... 43.539

En plus..... 1.043.000

Suite des *Développements, par chapitres, articles*

*et paragraphes, des crédits demandés.*

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
	NÉCESSAIRES pour douze mois.	ACCORDÉS pour l'exercice 1931-1932.	en plus.	en moins.
	francs.	francs.	francs.	francs.
<b>CHAPITRE 7.</b>				
<b>PERSONNEL DE SURVEILLANCE DU SERVICE PÉNITENTIAIRE. — TRAITEMENTS.</b>				
ARTICLE 1 <sup>er</sup> . — Maisons centrales de force et de correction.....	9.419.750	8.705.125	714.625	"
ARTICLE 2. — Dépôt de rélégués.....	296.500	273.875	22.625	"
ARTICLE 3. — Maisons d'arrêt, de justice et de correction (autres départements que la Seine).....	20.860.125	18.526.125	2.334.000	"
ARTICLE 4. — Maisons d'éducation surveillée et école de réforme de jeunes garçons.....	2.683.750	2.092.750	591.000	"
ARTICLE 5. — Écoles de préservation de jeunes filles.....	745.250	688.625	56.625	"
ARTICLE 6. — Service des transfèrements cellulaires.....	429.500	390.250	39.250	"
ARTICLE 7. — Maisons d'arrêt, de justice et de correction du département de la Seine.....	3.784.750	3.482.750	302.000	"
ARTICLE 8. — Dépenses communes.....	1.486.000	1.537.000	"	51.000
<b>TOTAL.....</b>	<b>39.705.625</b>	<b>35.696.500</b>	<b>4.060.125</b>	<b>51.000</b>
A déduire pour vacances d'emplois.....	803.000	715.000	"	88.000
<b>NET.....</b>	<b>38.902.625</b>	<b>34.981.500</b>	<b>4.060.125</b>	<b>139.000</b>
<b>EN PLUS.....</b>			<b>3.921.125<sup>1</sup></b>	
<b>Crédit demandé pour l'exercice 1932.....</b>	<b>29.174.068<sup>1</sup></b>			

OBSERVATIONS.				MONTANT total de la dépense. francs.
NATURE DES DÉPENSES.				
<b>CHAPITRE 7.</b>				
<b>PERSONNEL DE SURVEILLANCE DU SERVICE PÉNITENTIAIRE. — TRAITEMENTS.</b>				
<b>ARTICLE 1<sup>er</sup>. — Maisons centrales de force et de correction.</b>				
PERSONNEL.	EFFEC-TIFS.	TRAITEMENTS ANNUELS.	MONTANT DE LA DÉPENSE.	
			francs.	francs.
Surveillants-chefs.....	9	de 14.000 à 16.000 (classe exceptionnelle : 17.000)	139.500	9.419.750
Surveillantes-chefs.....	2	de 14.000 à 16.000	30.000	
Premiers surveillants (32), premières surveillantes (3).....	35	de 12.000 à 13.000	437.500	
Surveillants commis-greffiers (46).....	46	de 10.000 à 13.000	529.000	
Surveillants et surveillants stagiaires (730), surveillantes (65).....	795	de 9.000 à 11.500	8.148.750	
Surveillantes congréganistes.....	20	6.750	135.000	
	907			
EXPLICATION DE LA DIFFÉRENCE : Augmentation provenant de l'application des nouvelles échelles de traitements. (Décret du 21 août 1931.)				
<b>ARTICLE 2. — Dépôt de rélégués.</b>				
Surveillant-chef.....	1	de 14.000 à 16.000	15.000	296.500
Premier surveillant.....	1	de 12.000 à 13.000	12.500	
Surveillants commis-greffiers.....	2	de 10.000 à 13.000	23.000	
Surveillants.....	24	de 9.000 à 11.500	246.000	
	28			
EXPLICATION DE LA DIFFÉRENCE : Augmentation provenant de l'application des nouvelles échelles de traitements. (Décret du 21 août 1930.)				
<b>ARTICLE 3. — Maisons d'arrêt, de justice et de correction. (Autres départements que la Seine.)</b>				
Surveillants-chefs.....	11	de 14.000 à 16.000 (classe exceptionnelle : 17.000)	170.500	20.860.125
Surveillants-chefs.....	263	de 14.000 à 16.000	3.945.000	
Premiers surveillants (27), premières surveillantes (3).....	32	de 12.000 à 13.000	406.000	
Surveillants commis-greffiers.....	118	de 10.000 à 13.000	1.357.999	
Surveillants (1.284), surveillantes (prisons de grand effectif) (68).....	1.272	de 9.000 à 11.500	13.958.000	
Surveillantes (prisons de petit effectif).....	319	de 4.500 à 6.750	1.794.575	
Surveillantes congréganistes.....	23	6.750	155.250	
	2.038			
EXPLICATION DES DIFFÉRENCES :				
Augmentation provenant de l'application des nouvelles échelles de traitement. (Décret du 21 août 1930).....			1.685.999	
Augmentation résultant des créations d'emplois proposées sur l'exercice 1931-1932 comme conséquence de la réouverture de 54 prisons :				
Création de 51 emplois de surveillants-chefs.....			765.000	
Création de 54 emplois de surveillantes de petit effectif.....			393.750	
			2.754.250	
Transfert à l'article 4 de 41 emplois de surveillants.....			420.250	
<b>En plus.....</b>			<b>2.334.000</b>	
<b>ARTICLE 4. — Maisons d'éducation surveillée et école de réforme de jeunes garçons.</b>				
Première maîtres.....	6	de 14.000 à 15.000	90.000	2.683.750
Maîtres.....	23	de 12.000 à 13.000	287.500	
Moniteurs (211), Monitrices (4).....	225	de 9.000 à 11.500	2.306.250	
	254			
EXPLICATION DES DIFFÉRENCES :				
Transfert de l'article 3 de 41 emplois de moniteurs.....			420.250	
Augmentation provenant de l'application des nouvelles échelles de traitements. (Décret du 21 août 1930).....			170.750	
<b>En plus.....</b>			<b>591.000</b>	
<b>A reporter.....</b>				<b>33.260.125<sup>1</sup></b>

## Suite des Développements, par chapitres, articles

## et paragraphes, des crédits demandés.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
	NÉCESSAIRES pour douze mois.	ACCORDÉS pour l'exercice 1931-1932.	en plus.	en moins.
	francs.	francs.	francs.	francs.
CHAPITRE 7. (Suite.)				
PERSONNEL DE SURVEILLANCE DU SERVICE PÉNITENTIAIRE. — TRAITEMENTS.				
RÉPARTITION DES EMPLOIS.		BUDGET DE 1931-1932.		
	NOMBRE	MONTANT de la dépense.		
		francs.		
Surveillant principal.....	1	17.000		
Surveillants-chefs (289) et des transfère- ments cellulaires (10).....				
Surveillantes-chefs (3).....	311	4.676.000		
Premiers maîtres (6).....				
Premières maitresses (3).....				
Premiers surveillants (77).....				
Premières surveillantes (8).....	114	1.425.000		
Maitres (23), Maitresses (6).....				
Surveillants commis greffiers (186).....	189	2.173.500		
Surveillantes commis greffiers (3).....				
Premiers surveillants des transfère- ments cellulaires.....	20	250.000		
Dame employée du service des transfère- ments cellulaires.....	1	12.500		
Surveillants (2.213).....				
Surveillantes des établissements de grand effectif (151).....	2.650	27.162.500		
Moniteurs (226).....				
Monitrices (60).....				
Surveillantes des établissements de petit effectif.....	319	1.794.375		
Surveillantes congréganistes.....	105	708.750		
ARTICLE 8. — Dépenses communes.....		1.485.000		
<b>TOTAL.....</b>	<b>3.710</b>	<b>39.705.625</b>		
À DÉDUIRE :				
Vacances d'emplois.....		803.000		
<b>TOTAL net.....</b>		<b>38.902.625</b>		

OBSERVATIONS				MONTANT TOTAL de la dépense.
NATURE DES DÉPENSES.			francs.	
Suite du CHAPITRE 7.				
			Report.....	33.260.125
ARTICLE 5. — Ecoles de préservation de jeunes filles.				
PERSONNEL.	EFFECTIFS.	TRAITEMENTS ANNUELS.	MONTANT DE LA DÉPENSE.	
		francs.	francs.	
Premières maitresses.....	3	14.000 à 16.000	45.000	
Maitresses.....	6	12.000 à 13.000	75.000	745.250
Moniteurs (5), Monitrices (56).....	61	9.000 à 11.500	625.250	
	70			
EXPLICATION DE LA DIFFÉRENCE : Augmentation provenant de l'application des nouvelles échelles de traitements (décret du 21 août 1930).				
ARTICLE 6. — Services des transfèrements cellulaires.				
Surveillant principal.....	1	16.000 à 18.000	17.000	
Surveillants-chefs.....	10	14.000 à 16.000	150.000	429.500
Premiers surveillants.....	20	12.000 à 13.000	250.000	
Dame employée.....	1	12.000 à 13.000	12.500	
	32			
EXPLICATION DE LA DIFFÉRENCE : Augmentation résultant de l'application des nouvelles échelles de traitements (décret du 21 août 1930).				
ARTICLE 7. — Maisons d'arrêt, de justice et de correction du département de la Seine.				
Surveillants-chefs.....	2	14.000 à 16.000	31.000	
Surveillants-chefs (3), surveillante-chef (1).....	4	14.000 à 16.000 (classe exceptionnelle : 17.000)	60.000	3.784.750
Premiers surveillants.....	17	12.000 à 13.000	212.500	
Surveillants commis-greffiers (21), surveillantes-commis-greffiers (2).....	23	10.000 à 13.000	264.500	
Surveillants (255), surveillantes (18).....	273	9.000 à 11.500	2.798.250	
Surveillantes congréganistes.....	62	6.750	418.500	
	381			
EXPLICATION DE LA DIFFÉRENCE : Augmentation provenant de l'application des nouvelles échelles de traitements (décret du 21 août 1930).				
ARTICLE 8. — Dépenses communes.				
Crédit nécessaire à l'application des lois militaires.....			1.474.000	
Part contributive de l'État pour la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse.....			13.000	1.485.000
Explication des différences :				
En moins : Suppression de la somme prévue pour suppléer à l'insuffisance de crédit calculé sur la base des traitements moyens.....			189.000	
En plus : Augmentation du crédit nécessaire à l'application des lois militaires.....			138.000	
NET en moins.....			51.000	
<b>TOTAL.....</b>				<b>39.705.625</b>
À déduire : pour vacances d'emplois.....				803.000
NET.....				<b>38.902.625</b>
RÉCAPITULATION.				
EXPLICATION DES DIFFÉRENCES.				
En plus : Créations d'emplois proposées sur l'exercice 1931-1932 comme conséquences de la réouverture de 54 prisons.....			1.068.750	
Augmentation du crédit nécessaire à l'application des lois militaires.....			138.000	
Augmentation provenant de l'application des nouvelles échelles de traitements (décret du 21 août 1930).....			2.991.375	
<b>TOTAL.....</b>				<b>4.198.125</b>
En moins : Suppression de la somme destinée à suppléer à l'insuffisance des crédits calculés sur la base des traitements moyens.....			189.000	
Augmentation de la somme à déduire pour vacances d'emplois.....			88.000	277.000
NET en plus.....				<b>3.921.125</b>

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
	ALLUÉS pour douze mois.	ACCORDÉS pour l'exercice 1931-1932.	en plus.	en moins.
	francs.	francs.	francs.	francs.
<b>CHAPITRE 8.</b>				
<b>INDEMNITÉS ET ALLOCATIONS DIVERSES AU PERSONNEL ADMINISTRATIF DU SERVICE PÉNITENTIAIRE.</b>				
ARTICLE 1 <sup>er</sup> . — Maisons centrales de force et de correction .....	243.825	243.825	"	"
ARTICLE 2. — Dépôt de relégués.....	15.125	15.125	"	"
ARTICLE 3. — Maisons d'arrêt, de justice et de correction. (Autres départements que la Seine).....	940.965	872.665	68.300	"
ARTICLE 4. — Maisons d'éducation surveillée et école de réforme de jeunes garçons.....	85.970	86.595	"	625
ARTICLE 5. — École de préservation de jeunes filles.....	36.095	36.095	"	"
ARTICLE 6. — Service des transfèrements cellulaires.....	1.850	1.850	"	"
ARTICLE 7. — Prisons de la Seine.....	196.925	196.925	"	"
ARTICLE 8. — Dépenses communes aux divers services.....	73.450	58.450	15.000	"
TOTAUX.....	1.594.205	1.511.530	83.300	625
A DÉDUIRE pour vacances d'emplois.....	83.000	62.000	"	21.000
NET.....	1.511.205	1.449.530	83.300	21.625
Crédit demandé pour l'exercice 1932.....	1.133.403			
			En plus : 61.675'	

et paragraphes, des crédits demandés.

OBSERVATIONS.		MONTANT TOTAL de la dépense. francs.
NATURE DES DÉPENSES.		
<b>CHAPITRE 8.</b>		
<b>INDEMNITÉS ET ALLOCATIONS DIVERSES AU PERSONNEL ADMINISTRATIF DU SERVICE PÉNITENTIAIRE.</b>		
<i>Indemnités de caisse et de versement aux comptables (règlement du 4 août 1864; décret du 1<sup>er</sup> avril 1921).</i> <i>Indemnités au personnel des services spéciaux (médecins, chirurgiens, pharmaciens, dentistes, internes en médecine et en pharmacie, aumôniers des différents cultes) [décret du 29 septembre 1927 et 18 juin 1931].</i> <i>Frais de tournées des directeurs (décret du 1<sup>er</sup> avril 1930).</i> <i>Frais de voyage et de détachement d'employés pour les besoins du service (décret du 1<sup>er</sup> avril 1930).</i> <i>Frais généraux de direction aux chefs et aux comptables des établissements pénitentiaires de la Seine (décret du 1<sup>er</sup> avril 1930).</i> <i>Indemnité de logement (décret du 2 mars 1929).</i> <i>Indemnités de voyage et de dédommagement à des employés changeant de résidence (décret du 1<sup>er</sup> avril 1930).</i> <i>Indemnité compensatrice aux fonctionnaires d'Alsace et Lorraine (loi du 22 juillet 1923).</i>		
<b>ARTICLE PREMIER. — Maisons centrales de force et de correction.</b>		
	MONTANT des INDEMNITÉS.	
	francs.	
Indemnités de logement.....	47.600	243.825
Indemnités de caisse et de versement aux comptables.....	3.425	
Indemnités aux médecins.....	63.700	
Indemnités aux pharmaciens.....	20.650	
Indemnités aux ministres et organistes des différents cultes.....	40.525	
Frais de voyage et de détachement d'employés pour les besoins du service.....	18.425	
Indemnité compensatrice aux fonctionnaires d'Alsace et Lorraine.....	49.500	
<b>ARTICLE 2. — Dépôt de relégués.</b>		
Indemnités de logement.....	5.500	15.125
Indemnités de caisse et de versement au comptable.....	125	
Indemnité au médecin.....	5.000	
Indemnités aux ministres et organistes des différents cultes.....	3.000	
Frais de voyage et de détachement d'employés pour les besoins du service.....	1.500	
<b>ARTICLE 3. — Maisons d'arrêt, de justice et de correction. (Autres départements que la Seine.)</b>		
Indemnités de logement.....	30.500	940.965
Indemnités de caisse et de versement aux comptables.....	600	
Indemnités aux médecins.....	535.400	
Indemnités aux ministres et organistes des différents cultes.....	231.705	
Frais de voyage et de détachement d'employés pour les besoins du service.....	115.000	
Frais de tournées des directeurs.....	22.000	
Indemnité compensatrice aux fonctionnaires d'Alsace et Lorraine.....	5.760	
Explication des différences :		
Augmentation du crédit prévu pour les indemnités allouées aux médecins en raison de la réouverture de 54 prisons.....	40.800	68.300
Augmentation du crédit prévu pour les indemnités accordées aux aumôniers en raison de la réouverture de 54 prisons.....	25.500	
Augmentation des frais de tournées des Directeurs en raison de la réouverture de 54 prisons.....	2.000	
EN PLUS.....	68.300	
A reporter.....		1.199.915

Suite des Développements, par chapitres, articles et paragraphes, des crédits demandés.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES		OBSERVATIONS.
	NÉCESSAIRES pour douze mois.	ACCORDÉS pour l'exercice 1931-1932.	en plus.	en moins.	
	francs.	francs.	francs.	francs.	
CHAPITRE 8. (Suite.)					
INDEMNITÉS ET ALLOCATIONS DIVERSES AU PERSONNEL ADMINISTRATIF DU SERVICE PÉNITENTIAIRE.					
Indemnités de logement.....	104.000				
Indemnités de caisse et de versement aux comptables.....	6.475				
Indemnités aux médecins, chirurgiens, dentistes et internes en médecine.....	810.900				
Indemnités aux pharmaciens et internes en pharmacie.....	43.450				
Indemnités aux ministres des cultes.....	312.130				
Frais de tournées des directeurs.....	22.000				
Frais de voyage et de détachement d'employés pour les besoins du service.....	154.165				
Indemnité à l'architecte conseil du Service pénitentiaire.....	6.000				
Indemnités aux architectes réviseurs.....	6.000				
Indemnités pour frais de déménagement.....	21.450				
Indemnités aux fonctionnaires spécialement chargés des services en régie.....	40.000				
Frais généraux de direction aux directeurs et aux comptables des prisons de la Seine.....	3.375				
Indemnité compensatrice aux fonctionnaires d'Alsace et Lorraine.....	55.260				
<b>TOTAL.....</b>	<b>1.594.205</b>				
A déduire pour vacances d'emplois.....	83.000				
<b>TOTAL net.....</b>	<b>1.511.205</b>				
NATURE DES DÉPENSES.					MONTANT total de la dépense. francs.
Suite du CHAPITRE 8.					
Report.....					1.199.915
ARTICLE 4. — Maison d'éducation surveillée et école de réforme de jeunes garçons.					
MONTANT DES INDEMNITÉS. francs.					
Indemnités de logement.....				9.700	
Indemnités de caisse et de versement aux comptables.....				1.050	
Indemnités aux médecins.....				43.200	
Indemnités aux ministres des différents cultes.....				17.500	
Frais de voyage et de détachement d'employés pour les besoins du service.....				14.520	
					85.970
Explication de la différence :					
Suppression des frais généraux de direction de la maison d'éducation surveillée de la Petite Roquette.					
ARTICLE 5. — Ecoles de préservation de jeunes filles.					
Indemnités de logement.....				9.100	
Indemnités de caisse et de versement aux comptables.....				375	
Indemnités aux médecins.....				17.400	
Indemnités aux ministres des différents cultes.....				4.500	
Frais de voyage et de détachement d'employés pour les besoins du service.....				4.720	
					36.095
ARTICLE 6. — Service des transferts cellulaires.					
Indemnités de logement.....				1.600	
Indemnité de caisse au comptable.....				250	
					1.850
A reporter.....					1.323.830





Suite des Développements, par chapitres, articles

et paragraphes, des crédits demandés.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
	NÉCESSAIRES pour douze mois.	ACCORDÉS pour l'exercice 1931-1932.	en plus.	en moins.
	francs.	francs.	francs.	francs.
<b>CHAPITRE 9.</b>				
<b>INDEMNITÉS ET ALLOCATIONS DIVERSES AU PERSONNEL DE SURVEILLANCE DU SERVICE PÉNITENTIAIRE.</b>				
ARTICLE 1 <sup>er</sup> . — Maisons centrales de force et de correction .....	677.220	282.420	394.800	"
ARTICLE 2. — Dépôt de relégables .....	43.465	27.265	16.200	"
ARTICLE 3. — Maisons d'arrêt, de justice et de correction. (Autres départements que la Seine.) .....	1.954.440	978.690	975.750	"
ARTICLE 4. — Maisons d'éducation surveillée et école de réforme de jeunes garçons .....	157.790	46.190	111.600	"
ARTICLE 5. — École de préservation de jeunes filles .....	40.995	16.995	33.900	"
ARTICLE 6. — Service des transfèrements cellulaires .....	272.700	209.900	62.800	"
ARTICLE 7. — Prisons de la Seine .....	189.825	52.225	137.600	"
ARTICLE 8. — Dépenses communes aux divers services .....	158.000	158.000	"	"
<b>TOTAUX .....</b>	<b>3.503.435</b>	<b>1.771.685</b>	<b>1.731.750</b>	"
<b>EN PLUS .....</b>			<b>1.731.750<sup>f</sup></b>	
<b>Crédit demandé pour l'exercice 1932 .....</b>	<b>3.200.000<sup>f</sup></b>			

OBSERVATIONS.		MONTANT TOTAL de la dépense.
NATURE DES DÉPENSES.		francs.
<b>CHAPITRE 9.</b>		
<b>INDEMNITÉS ET ALLOCATIONS DIVERSES AU PERSONNEL DE SURVEILLANCE DU SERVICE PÉNITENTIAIRE.</b>		
<i>Indemnités aux vauquemeslres (Règlement du 4 août 1864 et décret du 24 mars 1921.)</i> <i>Frais de voyages et de détachement d'agents pour les besoins du service. (Décret du 1<sup>er</sup> avril 1930.)</i> <i>Indemnités pour le remplacement de surveillants en congé de repos, de maladie ou de maternité. (Loi de finances du 31 juillet 1920.)</i> <i>Indemnités de caisse aux surveillants-chefs du service des transfèrements cellulaires. (Arrêté du 21 juin 1927.)</i> <i>Indemnités de déplacement aux agents du service des transfèrements cellulaires. (Décret du 1<sup>er</sup> avril 1930.)</i> <i>Frais de dernière maladie et d'inhumation d'agents décédés en fonctions. (Loi de finances du 31 juillet 1920.)</i> <i>Indemnités aux agents appelés devant le conseil de discipline et aux délégués du personnel de surveillance y siégeant. (Décret du 1<sup>er</sup> avril 1930.)</i> <i>Indemnités aux agents en service titulaires de la Médaille pénitentiaire. (Loi de finances de 1898.)</i> <i>Indemnités de voyage et de dénégement à des agents changeant de résidence. (Décret du 1<sup>er</sup> avril 1930.)</i> <i>Indemnités compensatrices aux fonctionnaires d'Alsace et Lorraine. (Loi du 22 juillet 1923.)</i> <i>Indemnité à l'agent des transfèrements cellulaires chargé du passage des wagons dans les gares de Paris. (Arrêté du 30 avril 1927.)</i> <i>Indemnité de logement au surveillant principal des transfèrements cellulaires.</i> <i>Indemnités pour services pénibles.</i> <i>Indemnités de chaussures.</i> <i>Frais d'équipement.</i>		
<b>ARTICLE PREMIER. — Maisons centrales de force et de correction.</b>		<b>MONTANT DES INDEMNITÉS.</b>
Indemnités aux vauquemeslres .....	870 <sup>f</sup>	} 677.220
Frais de voyage et de détachement d'agents pour les besoins du service .....	5.500	
Indemnité compensatrice aux fonctionnaires d'Alsace et Lorraine .....	143.000	
Indemnité de chaussures .....	133.050	
Frais d'équipement .....	354.800	
Indemnités pour services pénibles .....	40.000	
Explication des différences. — En plus .....		} 394.800 <sup>f</sup>
<b>ARTICLE 2. — Dépôt de relégables.</b>		
Indemnité au vauquemeslre .....	65 <sup>f</sup>	} 43.465
Frais de voyage et de détachement d'agents pour les besoins du service .....	23.900	
Indemnité de chaussures .....	4.200	
Frais d'équipement .....	11.200	
Indemnités pour services pénibles .....	5.000	
Explication des différences. — En plus .....		} 16.200 <sup>f</sup>
<b>ARTICLE 3. — Maisons d'arrêt, de justice et de correction (Autres départements que la Seine).</b>		
Indemnités pour le remplacement de surveillants en congé de repos, de maladie ou de maternité .....	100.000 <sup>f</sup>	} 1.954.440
Indemnités aux vauquemeslres .....	1.040	
Frais de voyage et de détachement d'agents pour les besoins du service .....	405.000	
Indemnité compensatrice aux fonctionnaires d'Alsace et Lorraine .....	234.000	
Indemnité de chaussures .....	308.490	
Frais d'équipement .....	306.000	
Indemnités pour services pénibles .....	190.000	
Explication des différences :		
En plus : Frais de voyage et de détachement .....	105.000 <sup>f</sup>	} 975.750 <sup>f</sup>
Frais d'équipement .....	800.000	
Indemnité de chaussures .....	15.750	
Indemnité compensatrice Alsace-Lorraine .....	24.000	
Indemnité de remplacement .....	25.000	
<b>ARTICLE 4. — Maisons d'éducation surveillée et école de réforme de jeunes garçons.</b>		
Indemnités aux vauquemeslres .....	440 <sup>f</sup>	} 157.790
Frais de voyage et de détachement d'agents pour les besoins du service .....	5.800	
Indemnité de chaussures .....	39.950	
Frais d'équipement .....	101.600	
Indemnités pour services pénibles .....	10.000	
Explication des différences. — En plus .....		} 111.600 <sup>f</sup>
A reporter .....		} 2.332.915

## Suite des Développements, par chapitres, articles

## et paragraphes, des crédits demandés.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
	NÉCESSAIRES pour douze mois.	ACCORDÉS pour l'exercice 1931-1932.	En plus.	En moins.
	francs.	francs.	francs.	francs.
<b>CHAPITRE 9. (Suite.)</b>				
<b>INDEMNITÉS ET ALLOCATIONS DIVERSES AU PERSONNEL DE SURVEILLANCE DU SERVICE PÉNITENTIAIRE.</b>				
Indemnités aux vagnemestres.....	2.085			
Indemnités de logement au surveillant principal des transfèrements cellulaires.....	1.200			
Indemnités de caisse aux surveillants-chefs des transfèrements cellulaires.....	1.500			
Indemnité à l'agent des transfèrements cellulaires passeur de wagons dans les gares de Paris.....	1.200			
Indemnités pour le remplacement des surveillantes en congé de repos, de maladie ou de maternité.....	100.000			
Indemnités de voyage et de détachement d'agents pour les besoins du service.....	656.800			
Frais de voyage aux agents appelés devant le conseil de discipline et aux délégués du personnel y siégeant.....	25.000			
Indemnités de déménagement.....	75.000			
Indemnités aux agents en service, titulaires de la médaille pénitentiaire.....	48.000			
Frais de dernière maladie et d'inhumation d'agents décédés en fonction.....	10.000			
Indemnités compensatrices aux fonctionnaires d'Alsace et Lorraine.....	377.000			
Indemnités de chaussures.....	562.750			
Indemnités pour services pénibles.....	200.000			
Frais d'équipement.....	1.442.000			
<b>TOTAL.....</b>	<b>3.503.435</b>			
<b>Crédit demandé pour l'exercice 1932..... (A) 3.200.000f</b>				

NATURE DES DÉPENSES.	MONTANT total de la dépense.
<b>Suite du CHAPITRE 9.</b>	
Report.....	2.832.915f
<b>ARTICLE 5. — Écoles de préservation de jeunes filles.</b>	
Indemnités aux vagnemestres.....	195f
Frais de voyage et de détachement d'agent pour les besoins du service.....	2.300
Indemnité de chaussures.....	14.500
Frais d'équipement.....	28.000
Indemnités pour services pénibles.....	5.000
Explication des différences. — En plus.....	33.000f
<b>ARTICLE 6. — Service des transfèrements cellulaires.</b>	
Indemnités de caisse aux surveillants-chefs.....	1.500f
Indemnités de déplacement.....	211.200
Indemnité de logement au surveillant principal.....	1.200
Indemnité à l'agent passeur de wagons dans les gares de Paris.....	1.200
Indemnité de chaussures.....	4.800
Frais d'équipement.....	12.800
Indemnités pour services pénibles.....	40.000
Explication des différences. — En plus.....	62.800f
<b>ARTICLE 7. — Prisons de la Seine.</b>	
Indemnités aux vagnemestres.....	375f
Frais de voyage et de détachement d'agents pour les besoins du service.....	4.000
Indemnité de chaussures.....	57.850
Frais d'équipement.....	127.600
Explication des différences. — En plus.....	137.600f
<b>ARTICLE 8. — Dépenses communes aux divers services.</b>	
Indemnités de déménagement.....	75.000f
Frais de dernière maladie et d'inhumation d'agents décédés en fonctions.....	10.000
Indemnités aux agents appelés devant le Conseil de discipline et aux délégués du personnel de surveillance y siégeant.....	25.000
Indemnités aux agents en service titulaires de la médaille pénitentiaire.....	48.000
<b>TOTAL.....</b>	<b>3.503.435</b>
<b>EXPLICATION DES DIFFÉRENCES.</b>	
EN PLUS : Augmentation des frais de voyages et de détachement (art. 3.).....	163.000f
Augmentation de l'indemnité pour remplacement des surveillantes.....	25.000
Augmentation de l'indemnité de chaussures.....	37.750
Augmentation de l'indemnité compensatrice d'Alsace-Lorraine.....	64.000
Frais d'équipement.....	1.442.000
<b>TOTAL.....</b>	<b>1.731.750</b>
(A) Inégale répartition des dépenses provenant :	
1° de ce que l'équipement du personnel se fait en avril et en octobre;	
2° du fait que les dépenses résultant du remplacement des surveillantes en congé et du remboursement des frais de voyages et de déplacement sont plus élevées pour la période d'avril à octobre.	

## Suite des Développements par chapitres, articles et paragraphes, des crédits demandés.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
	NÉCESSAIRES pour douze mois.	ACCORDÉS pour l'exercice 1931-1932.	en plus.	en moins.
	francs.	francs.	francs.	francs.
<b>CHAPITRE 10.</b>				
PERSONNEL TECHNIQUE DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES. — TRAITEMENTS.				
Traitements.....	811.648	809.637	2.011	„
A déduire pour vacances d'emplois.....	32.500	33.200	700	„
TOTAL NET.....	779.148	776.437	2.711	„
Crédit demandé pour l'exercice 1932.....	584.361 <sup>f</sup>			
<b>CHAPITRE 11.</b>				
OUVRIERS LIBRES TEMPORAIRES DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES. — SALAIRES.				
Salaires.....	600.000	500.000	100.000	„
Crédit demandé pour l'exercice 1932.....	450.000 <sup>f</sup>			

OBSERVATIONS.				MONTANT total de la dépense.  francs.
NATURE DES DÉPENSES.				
<b>CHAPITRE 10.</b>				
PERSONNEL TECHNIQUE DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES. — TRAITEMENTS.				
PERSONNEL.	EFFECTIFS.	TRAITEMENTS ANNUELS.	MONTANT DE LA DÉPENSE.	
Ingénieurs.....	3	de 12.500 à 26.000 <sup>f</sup>	56.358 <sup>f</sup>	794.648
Chefs d'ateliers.....	7	de 16.000 à 20.500	127.540	
Sous-chefs d'ateliers.....	50	de 9.500 à 15.000	610.750	
Crédit nécessaire à l'application des lois militaires.....				17.000
TOTAL.....				811.648
		A déduire pour vacances d'emplois.....		32.500
		TOTAL NET.....		779.148

## EXPLICATION DES DIFFÉRENCES.

EN PLUS : Augmentation provenant de l'application des nouvelles échelles de traitements (décret du 21 août 1930).....	102.731 <sup>f</sup>
Diminution de la somme à déduire pour vacances d'emplois.....	700
	103.431
EN MOINS : Suppression de 8 emplois de sous-chefs d'ateliers.....	97.720
Diminution du crédit allérent aux bonifications militaires.....	3.000
Net en plus.....	2.711

## CHAPITRE 11.

## OUVRIERS LIBRES TEMPORAIRES DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES. — SALAIRES.

Salaires des ouvriers libres temporaires et contribution patronale de 5 p. 100 pour l'application de la loi du 5 avril 1918 sur les assurances sociales.....	600.000 <sup>f</sup>
--	----------------------

## EXPLICATION DE LA DIFFÉRENCE.

Conséquence de la suppression de 8 emplois de sous-chefs d'ateliers réalisée au chapitre 10.

Suite des *Développements*, par chapitres, articles

et paragraphes, des crédits demandés.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
	NÉCESSAIRES pour douze mois. francs.	ACCORDÉS pour l'exercice 1931-1932. francs.	En plus. francs.	En moins. francs.
<b>CHAPITRE 12.</b>				
<b>ENTRETIEN DES DÉTENUÉS.</b>				
ARTICLE 1 <sup>er</sup> . — Services à l'entreprise.....	1.073.000	1.773.000		700.000
ARTICLE 2. — Services en régie.....	24.793.120	24.093.120	700.000	
ARTICLE 3. — Dépenses communes aux services de l'entreprise et de la régie.....	9.458.880	6.958.880	2.500.000	
<b>TOTAUX.....</b>	<b>35.325.000</b>	<b>32.825.000</b>	<b>3.200.000</b>	<b>700.000</b>
<b>EN PLUS.....</b>			<b>2.500.000</b>	
Crédit demandé pour l'exercice 1932.....	26.493.750 <sup>f</sup>			

OBSERVATIONS.		MONTANT total de la dépense francs.
NATURE DES DÉPENSES.		
<b>CHAPITRE 12.</b>		
<b>ENTRETIEN DES DÉTENUÉS.</b>		
<b>ARTICLE 1<sup>er</sup>. — Services à l'entreprise.</b>		
Prisons de Saint-Lazare, du Dépôt et de la Conciergerie. — Frais d'entretien des détenus.....		1.073.000
<b>EXPLICATION DE LA DIFFÉRENCE.</b>		
EN MOINS : 700.000 francs. Diminution résultant de la suppression de la maison d'éducation surveillée de la Petite Roquette.		
<b>ARTICLE 2. — Services en régie.</b>		
Dépôt de relégués. } Maisons centrales. } Maisons d'arrêt. } Institutions pu- } bliques d'éduca- } tion corrective. } Prisons de Fres- } nes et de la } Santé. }	Service des vivres..... 17.152.940 <sup>f</sup> Pharmacie..... 528.420 Chauffage et éclairage..... 4.539.340 Blanchissage, propreté, services divers..... 1.975.320 Lingerie, literie et vestiaire..... 597.100	24.793.120
<b>EXPLICATION DE LA DIFFÉRENCE.</b>		
EN PLUS : 700.000 francs. Augmentation résultant de l'arrivée à la prison de Fresnes des pupilles de la maison d'éducation surveillée de la Petite-Roquette.		
<b>ARTICLE 3. — Dépenses communes.</b>		
Dépenses de cantine.....	9.452.880	9.458.880
Dépenses diverses occasionnées par les adjudications.....	5.000	
Indemnités payées pour accidents du travail.....	1.000	
<b>EXPLICATION DE LA DIFFÉRENCE.</b>		
EN PLUS : 2.500.000 francs. Augmentation du crédit afférent aux dépenses de cantine.		
<b>TOTAL.....</b>		<b>35.325.000</b>

Suite des *Développements, par chapitres, articles* et paragraphes, des crédits demandés.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
	NÉCESSAIRES pour douze mois.	ACCORDÉS pour l'exercice 1931-1932.	En plus.	En moins.
	francs.	francs.	francs.	francs.
<b>CHAPITRE 13.</b>				
APPLICATION DE LA LOI DU 22 JUILLET 1912 SUR LES TRIBUNAUX POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS ET SUR LA LIBERTÉ SURVEILLÉE.				
ARTICLE UNIQUE.....	6.000.000	5.990.000	610.000	
Crédit demandé pour l'exercice 1932.....	4.950.000 <sup>f</sup>		EN PLUS : 610.000 <sup>f</sup>	
<b>CHAPITRE 14.</b>				
RÉGIE DIRECTE DU TRAVAIL.				
ARTICLE 0 (ancien 1 <sup>er</sup> ). — Fabrication et confection (achat de matières premières et prix de la main-d'œuvre des détenus).....	"	15.091.000	"	15.091.000
ARTICLE 1 (ancien 2). — Frais supplémentaires pour l'organisation de nouveaux ateliers en régie directe. — Reprise du matériel industriel, achat et renouvellement de l'outillage, travaux spéciaux, voyages.....	"	1.005.000	"	1.005.000
ARTICLE 2 (ancien 3). — Frais de missions spéciales dans l'intérêt des régies.....	"	4.000	"	4.000
ARTICLE 1 <sup>er</sup> . — Frais d'installation de nouveaux ateliers, et frais d'entretien.....	800.000	"	800.000	"
ARTICLE 2. — Achat de matières premières.....	12.000.000	"	12.000.000	"
ARTICLE 3. — Frais de fonctionnement des ateliers en régie (éclairage, chauffage, force motrice, main-d'œuvre).....	1.600.000	"	1.600.000	"
ARTICLE 4. — Voyages. — Frais de missions et d'adjudications.....	100.000	"	100.000	"
TOTAUX.....	14.500.000	16.700.000	14.500.000	16.700.000
EN MOINS.....				2.200.000 <sup>f</sup>
Crédit demandé pour l'exercice 1932.....	10.875.000 <sup>f</sup>			

OBSERVATIONS.	
NATURE DES DÉPENSES.	MONTANT total de la dépense, francs.
<b>CHAPITRE 13.</b>	
APPLICATION DE LA LOI DU 22 JUILLET 1912 SUR LES TRIBUNAUX POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS ET SUR LA LIBERTÉ SURVEILLÉE.	
Paiement des frais d'entretien des mineurs confiés aux institutions charitables et aux particuliers.....	6.000.000
TOTAL.....	6.000.000
<b>EXPLICATION DE LA DIFFÉRENCE.</b>	
Augmentation résultant de l'accroissement du nombre des mineurs confiés aux institutions charitables et de l'application du décret du 15 janvier 1929.....	610.000 <sup>f</sup>
<b>CHAPITRE 14.</b>	
RÉGIE DIRECTE DU TRAVAIL.	
<b>ARTICLE PREMIER.</b>	
Frais d'installation de nouveaux ateliers et frais d'entretien.....	800.000 <sup>f</sup>
<b>ARTICLE 2.</b>	
Achat de matières premières.....	12.000.000
<b>ARTICLE 3.</b>	
Frais de fonctionnement des ateliers en régie (éclairage, chauffage, force motrice, main-d'œuvre).....	1.600.000
<b>ARTICLE 4.</b>	
Voyages. — Frais de missions et d'adjudications.....	100.000
TOTAL.....	14.500.000
<b>EXPLICATION DES DIFFÉRENCES.</b>	
En moins :	
Réduction pour tenir compte des crédits qui seront reportés de l'exercice 1931-1932.....	2.200.000 <sup>f</sup>

Suite des *Développements, par chapitres, articles et paragraphes, des crédits demandés.*

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES.	
	NÉCESSAIRES pour douze mois.	ACCORDÉS pour l'exercice 1931-1932.	En plus.	En moins.
	francs.	francs.	francs.	francs.
<b>CHAPITRE 15.</b>				
REMBOURSEMENTS DIVERS OCCASIONNÉS PAR LE SÉJOUR DES DÉTENUÉS HORS DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES.				
ARTICLE UNIQUE.....	870.000	650.000	220.000	.
Crédit demandé pour l'exercice 1932 .....	652.500 <sup>f</sup>			
<b>CHAPITRE 16.</b>				
TRANSPORT DES DÉTENUÉS ET DES LIBÉRÉS.				
ARTICLE UNIQUE. — Frais de transport.....	800.000	800.000	.	.
Crédit demandé pour l'exercice 1932 .....	600.000 <sup>f</sup>			

OBSERVATIONS.	
NATURE DES DÉPENSES.	MONTANT total de la dépense.
	francs.
<b>CHAPITRE 15.</b>	
REMBOURSEMENTS DIVERS OCCASIONNÉS PAR LE SÉJOUR DES DÉTENUÉS HORS DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES.	
Hôpitaux, asiles d'aliénés, frais d'examen médical, etc. ....	870.000
TOTAL.....	870.000
EXPLICATION DES DIFFÉRENCES.	
Augmentation de 220.000 francs résultant de l'élévation des prix de journée dans les hôpitaux.	
<b>CHAPITRE 16.</b>	
TRANSPORT DES DÉTENUÉS ET DES LIBÉRÉS.	
ARTICLE UNIQUE. — <i>Frais de transport.</i>	
Transports par voitures cellulaires (frais de locomotion, nourriture des détenus, menues dépenses de route) .....	450.000 <sup>f</sup>
Transports par voitures ordinaires sur les routes de terre ou par les chemins de fer et par bateaux à vapeur .....	178.000
Transfèrements pour la prison de Fresnes et les prisons de Paris.....	150.000
Frais d'escorte par la gendarmerie.....	22.000
TOTAL.....	800.000

## Suite des Développements, par chapitres, articles et paragraphes, des crédits demandés.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES		OBSERVATIONS.
	NÉCESSAIRES pour douze mois.	ACCORDÉS pour l'exercice 1931-1932.	en plus.	en moins.	
	francs.	francs.	francs.	francs.	
<b>CHAPITRE 17.</b>					
<b>TRAVAUX AUX BÂTIMENTS PÉNITENTIAIRES.</b>					
<b>ARTICLE 1<sup>er</sup>.</b>					
ARTICLE 1 <sup>er</sup> . (Ancien 1 <sup>er</sup> ). — Bâtimens .....		7.000.000		7.000.000	Travaux ordinaires à effectuer aux prisons départementales, propriétés de l'État..... 400.000
ARTICLE 2. (Ancien 2.) — Mobilier .....		4.457.000		4.457.000	ARTICLE 2. Travaux ordinaires à effectuer aux maisons centrales de force et de correction, au dépôt des relégables, aux maisons d'éducation surveillée et aux écoles de préservation..... 3.200.000
ARTICLE 1 <sup>er</sup> . — Travaux ordinaires à effectuer aux prisons départementales, propriétés de l'État.....	400.000		400.000		Construction du 10 <sup>e</sup> logement sur les 13, dont la construction est prévue dans les dépendances de la colonie de Saint-Bernard à raison de 1 par an..... 25.000
ARTICLE 2. — Travaux ordinaires à effectuer aux maisons centrales de force et de correction, au dépôt des relégables, aux maisons d'éducation surveillée et aux écoles de préservation.....	3.225.000		3.225.000		ARTICLE 3. Remise en état et reconstruction des prisons supprimées en 1926..... 1.500.000
ARTICLE 3. — Remise en état et reconstruction des prisons supprimées en 1926.....	1.500.000		1.500.000		TOTAL..... 5.125.000
TOTAUX.....	5.125.000	12.057.000	6.932.000	12.057.000	EXPLICATION DES DIFFÉRENCES.
			En moins : 6.932.000		En moins :
Crédit demandé pour l'exercice 1932.....	3.843.750				Diminution du crédit affecté à la reconstruction des prisons supprimées en 1926..... 2.500.000
					Transfert au chapitre 18 (nouveau) d'une partie du crédit affecté au mobilier des établissements pénitentiaires..... 1.327.000
					Réduction jugée possible sur ce crédit..... 3.130.000
					TOTAL..... 6.957.000
					En plus :
					Transfert du crédit prévu au chapitre 21 (ancien) pour la construction d'un logement..... 25.000
					Net en moins..... 6.932.000





Suite des *Développements, par chapitres, articles et paragraphes des crédits demandés.*

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
	NÉCESSAIRES pour douze mois.	ACCORDÉS pour l'exercice 1931-1932.	en plus.	en moins.
	francs.	francs.	francs.	francs.
<b>CHAPITRE 21.</b>				
<i>DÉPENSES ACCESSOIRES ET DIVERSES DU SERVICE PÉNITENTIAIRE.</i>				
ARTICLE 1 <sup>er</sup> . — Maisons centrales et dépôt de relégables.....	17.250	12.775	4.475	.
ARTICLE 2. — Établissements pénitentiaires de la Seine et maisons d'arrêt, de justice et de correction.....	131.400	61.400	70.000	.
ARTICLE 3. — Institutions publiques d'éducation corrective.....	16.300	14.300	2.000	.
ARTICLE 4. — Dépenses diverses.....	35.050	35.050		.
TOTAUX.....	200.000	125.525	76.475	.
Crédit demandé pour l'exercice 1932.....	150.000			
			En plus : 76.475	

OBSERVATIONS.		MONTANT total de la dépense.
NATURE DES DÉPENSES.		
<b>CHAPITRE 21.</b>		
<i>DÉPENSES ACCESSOIRES ET DIVERSES DU SERVICE PÉNITENTIAIRE.</i>		
<i>ARTICLE 1<sup>er</sup>. — Maisons centrales et dépôt de relégables.</i>		
Ports et affranchissements de lettres et paquets.....	3.000	17.250
Primes pour capture d'évadés.....	400	
Fournitures de bureaux et d'école.....	3.850	
Communications téléphoniques.....	10.000	
<i>ARTICLE 2. — Établissements pénitentiaires de la Seine et maisons d'arrêt, de justice et de correction.</i>		
Ports et affranchissements de lettres et paquets.....	31.000	131.400
Primes pour capture d'évadés.....	400	
Fournitures de bureaux et d'école.....	25.000	
Communications téléphoniques.....	75.000	
<i>ARTICLE 3. — Institutions publiques d'éducation corrective.</i>		
Ports et affranchissements de lettres et paquets.....	4.000	16.300
Primes pour capture d'évadés.....	1.250	
Fournitures de bureaux et d'école.....	6.525	
Communications téléphoniques.....	4.525	
<i>ARTICLE 4. — Dépenses diverses.</i>		
Dépenses de traduction.....	4.950	35.050
Honoraires d'avocats.....	1.200	
Médailles pénitentiaires.....	2.000	
Dépenses pour le conseil supérieur des prisons.....	1.000	
Commission pénitentiaire internationale.....	10.000	
Fournitures anthropométriques.....	1.450	
Achat d'ouvrages pour les bibliothèques pénitentiaires.....	15.000	
Commission de surveillance des établissements pénitentiaires d'Alsace et Lorraine.....	400	
TOTAL.....		200.000
<b>EXPLICATION DES DIFFÉRENCES.</b>		
<i>En plus :</i>		
Augmentations des crédits prévus pour les communications téléphoniques en raison de l'augmentation du nombre des maisons d'arrêt et de la généralisation de l'emploi du téléphone.....	{ ART. 1 <sup>er</sup> . — 4.675 ART. 2. — 50.000 ART. 3. — 3.000	57.675
Augmentation du crédit alloué à l'article 3 pour les frais de ports et d'affranchissement, en raison des frais de correspondance occasionnés par la généralisation du service de la régie économique.....		25.000
TOTAL.....		82.675
<i>En moins :</i>		
Diminution des crédits pour fournitures de bureau et d'école.....	{ ART. 1 <sup>er</sup> . — 200 ART. 2. — 5.000 ART. 3. — 1.000	6.200
NET en plus.....		76.475

Suite des Développements, par chapitres, articles

et paragraphes, des crédits demandés.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
	NÉCESSAIRES pour douze mois.	ACCORDÉS pour l'exercice 1931-1932.	en plus.	en moins.
	francs.	francs.	francs.	francs.
CHAPITRE 22.				
SUBVENTIONS AUX INSTITUTIONS ET COMITÉS DE PATRONAGE.				
ARTICLE UNIQUE .....	150.000	150.000	#	#
Crédit demandé pour l'exercice 1932.....	112.500 <sup>f</sup>			
CHAPITRE # (ancien 21.)				
Acquisitions et constructions pour le service pénitentiaire.....	#	25.000	#	25.000
CHAPITRE 23.				
PARTICIPATION DE L'ÉTAT DANS LES DÉPENSES DE CONSTRUCTION ET D'AMÉNAGEMENT DES PRISONS CELLULAIRES DANS LES CONDITIONS DÉTERMINÉES PAR LES LOIS DES 5 JUIN 1875 ET 4 FÉVRIER 1893.				
ARTICLE UNIQUE.....	500.000	500.000	#	#
Crédit demandé pour l'exercice 1932.....	375.000 <sup>f</sup>			

OBSERVATIONS.	
NATURE DES DÉPENSES.	MONTANT total de la dépense. francs.
CHAPITRE 22.	
SUBVENTIONS AUX INSTITUTIONS ET COMITÉS DE PATRONAGE.	
Subventions aux institutions et comités de patronage se rattachant aux divers services de l'administration pénitentiaire, ainsi qu'aux œuvres s'occupant du patronage des libérés conditionnels (application de la loi du 14 août 1885) .....	150.000
CHAPITRE # (ancien 21)	
Acquisitions et constructions pour le service pénitentiaire.	
Transfert au chapitre 17 du crédit de 25.000 francs, prévu pour la construction d'un logement dans les dépendances de la Colonie Saint-Bernard.....	#
CHAPITRE 23.	
PARTICIPATION DE L'ÉTAT DANS LES DÉPENSES DE CONSTRUCTION ET D'AMÉNAGEMENT DES PRISONS CELLULAIRES DANS LES CONDITIONS DÉTERMINÉES PAR LES LOIS DES 5 JUIN 1875 ET 4 FÉVRIER 1893.	
Allocation de subventions pour la participation de l'État dans les dépenses de constructions en cours .....	500.000

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
	NÉCESSAIRES pour douze mois.	ACCORDÉS ou l'exercice 1931-1932.	en plus.	en moins.
	francs.	francs.	francs.	francs.
<b>CHAPITRE 24.</b>				
<b>SECOURS PERSONNELS À DIVERS TITRES.</b>				
ARTICLE UNIQUE.....	20.000	20.000	#	#
Crédit demandé pour l'exercice 1932.....	15.000 <sup>f</sup>			
<b>CHAPITRE 25.</b>				
<b>ATTRIBUTION AUX PERSONNELS CIVILS DE L'ÉTAT D'ALLOCATIONS POUR CHARGES DE FAMILLE.</b>				
ARTICLE UNIQUE.....	4.500.000	4.200.000	300.000	#
Crédit demandé pour l'exercice 1932.....	3.375.000 <sup>f</sup>			
<b>CHAPITRE 26.</b>				
<b>INDEMNITÉS DE RÉSIDENCE.....</b>				
INDEMNITÉS DE RÉSIDENCE.....	3.700.000	3.540.320	159.680	#
Crédit demandé pour l'exercice 1932.....	2.775.000 <sup>f</sup>			
<b>CHAPITRE 27 (nouveau).</b>				
<b>TRAITEMENTS DES FONCTIONNAIRES EN CONGÉ DE LONGUE DURÉE POUR TUBERCULOSE.....</b>				
TRAITEMENTS DES FONCTIONNAIRES EN CONGÉ DE LONGUE DURÉE POUR TUBERCULOSE.....	200.000	#	200.000	#
Crédit demandé pour l'exercice 1932.....	150.000 <sup>f</sup>			

OBSERVATIONS.	
<b>CHAPITRE 24.</b>	
SECOURS PERSONNELS À DIVERS TITRES.....	20.000 <sup>f</sup>
<b>CHAPITRE 25.</b>	
<b>ATTRIBUTION AUX PERSONNELS CIVILS DE L'ÉTAT D'ALLOCATIONS POUR CHARGES DE FAMILLE.</b>	
Charges de famille.....	4.500.000
<b>EXPLICATION DE LA DIFFÉRENCE :</b>	
En plus : 300.000 francs. Ajustement du crédit aux besoins réels.	
<b>CHAPITRE 26.</b>	
<b>INDEMNITÉS DE RÉSIDENCE.</b>	
Indemnités de résidence.....	3.427.000
Majoration de 12 p. 100.....	412.000
À déduire pour vacances d'emplois.....	140.000
TOTAL.....	3.700.000
<b>EXPLICATION DES DIFFÉRENCES :</b>	
En plus : 159.680 francs. Ajustement du crédit aux besoins réels.	
<b>CHAPITRE 27 (nouveau).</b>	
<b>TRAITEMENTS DES FONCTIONNAIRES EN CONGÉ DE LONGUE DURÉE POUR TUBERCULOSE.</b>	
Traitements.....	200.000 <sup>f</sup>
En plus : 200.000 francs. Crédit nécessaire pour l'application de l'article 51 de la loi du 30 mars 1929.	

Suite des développements, par chapitres, articles

et paragraphes, des crédits demandés.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES		OBSERVATIONS.	MONTANT TOTAL de la dépense.
	NÉCESSAIRES pour douze mois.	ACCORDÉS pour l'exercice 1931-1932.	en plus.	en moins.		
	francs.	francs.	francs.	francs.		
CHAPITRE 28.						
AVANCES REMBOURSABLES AUX FONCTIONNAIRES EN INSTANCE DE PENSION.						
ARTICLE UNIQUE.....	150.000	150.000	.	.		
Crédit demandé pour l'exercice 1932.....	112.500'					
CHAPITRE 29.						
EMPLOI DE FONDS PROVENANT DE LEGS OU DE DONATIONS.						
ARTICLE UNIQUE.....	Mémoire.	Mémoire.	.	.		Mémoire.
CHAPITRE 30.						
DÉPENSES DES EXERCICES PÉRIMÉS NON FRAPPÉS DE DÉCHÉANCE.						
ARTICLE UNIQUE.....	Mémoire.	Mémoire.	.	.		Mémoire.
CHAPITRE 31.						
DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.						
ARTICLE UNIQUE.....	Mémoire.	Mémoire.	.	.		Mémoire.
CHAPITRE 28.						
AVANCES REMBOURSABLES AUX FONCTIONNAIRES EN INSTANCE DE PENSION.....						150.000
Sans changement.						
CHAPITRE 29.						
EMPLOI DE FONDS PROVENANT DE LEGS OU DE DONATIONS.....						Mémoire.
CHAPITRE 30.						
DÉPENSES DES EXERCICES PÉRIMÉS NON FRAPPÉS DE DÉCHÉANCE.....						Mémoire.
CHAPITRE 31.						
DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.....						Mémoire.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
	NÉCESSAIRES pour douze mois.	ACCORDÉS pour l'exercice 1931-1932.	en plus.	en moins.
	francs.	francs.	francs.	francs.
CHAPITRE 32.				
REMBOURSEMENTS SUR LE PRODUIT DU TRAVAIL DES DÉTENUS ET PÉCULE AUX PUPILLES DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS.				
ARTICLE 1 <sup>er</sup> . — Maisons centrales de force et correction.....	3.443.180	2.943.180	500.000	"
ARTICLE 2. — Dépôt de Saint-Martin-de-Ré.....	32.890	32.890	"	"
ARTICLE 3. — Établissements publics de jeunes détenus.....	563.930	563.930	"	"
TOTAUX.....	4.040.000	3.540.000	500.000	"
Crédit demandé pour l'exercice 1932.....	3.030.000 <sup>f</sup>			

OBSERVATIONS.	
NATURE DES DÉPENSES.	MONTANT TOTAL de la dépense.
	francs.
CHAPITRE 32.	
REMBOURSEMENTS SUR LE PRODUIT DU TRAVAIL DES DÉTENUS ET PÉCULE AUX PUPILLES DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS.	
ARTICLE PREMIER.	
Maisons centrales de force et de correction.....	3.443.180
ARTICLE 2.	
Dépôt de Saint-Martin-de-Ré.....	32.890
ARTICLE 3.	
Établissements publics de jeunes détenus.....	123.930
Pécule des pupilles.....	440.000
TOTAL.....	4.040.000

ANNEXES

## ANNEXE I.

## PROPOSITIONS POUR L'ANNÉE 1932.

## SERVICES PÉNITENTIAIRES.

*Construction et aménagement des prisons cellulaires dans les conditions déterminées par les lois des 5 juin 1875 et 4 février 1893.*

NATURE DES DÉPENSES.	ÉVALUATION TOTALE des dépenses.	MONTANT des SUBVENTIONS à la charge de l'État.	MONTANT des SUBVENTIONS accordées.	MONTANT des SUBVENTIONS à accorder.	MONTANT des CRÉDITS demandés pour l'exercice 1932.
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
Le Mans .....	1.200.000	600.000	125.000	475.000	150.000
Saint-Malo .....	2.000.000	400.000	250.000	150.000	12.500
Seine .....	8.000.000	2.000.000	580.000	1.420.000	12.500

## ANNEXE IV.

## RÉSULTATS DE LA RÉGIE DIRECTE DU TRAVAIL

AU COURS DE L'EXERCICE 1930-1931.

## ÉTAT faisant ressortir le résultat de la régie directe du travail

dans les établissements pénitentiaires au cours de l'exercice 1930-1931.

DÉSIGNATION.	CLAIRVAUX.	CLAIRVAUX.	CLAIRVAUX.	ENSISHEIM.	ENSISHEIM.
	(Cordonnerie mécanique.)	(Tissage.)	(Brosses, sabots, semelles à galoches.)	(Brosserie.)	(Ferblanterie.)
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
<b>I. MOUVEMENTS DES MAGASINS.</b>					
a. Valeur des matières premières, menues fournitures, pièces de rechange et divers en magasin au 1 <sup>er</sup> avril 1930.....	180.400 95	387.198 48	97.696 84	10.646 43	5.448 83
b. Achetées ou cédées au cours de l'exercice 1930-1931.....	1.076.147 98	957.780 46	551.926 88	7.943 25	9.380 85
TOTAL.....	1.256.548 93	1.344.978 94	649.623 72	18.589 68	14.829 68
c. Utilisées du 1 <sup>er</sup> avril 1930 au 31 mars 1931.....	737.771 82	1.040.053 79	421.281 33	6.228 75	3.972 16
d. Valeur des restes en magasin au 1 <sup>er</sup> avril 1931.....	518.777 11	304.925 15	228.342 39	12.360 93	10.857 52
<b>2. DÉPENSES DU PREMIER ÉTABLISSEMENT.</b>					
Matériel acheté.....	"	39.312 34	55.328 51	"	"
<b>3. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT.</b>					
a. Valeur des matières premières, menues fournitures, utilisées du 1 <sup>er</sup> avril 1930 au 31 mars 1931.....	645.964 19	993.262 86	372.443 51	6.228 75	3.972 16
b. Amortissement du matériel.....	6.287 40	4.744 29	3.210 63	"	"
c. Frais d'entretien du matériel. — Pièces de rechange. — Réparations..	89.171 31	34.652 81	38.403 55	"	"
d. Frais de main-d'œuvre.....	359.631 52	138.156 28	174.057 38	468 00	368 00
e. Frais de chauffage, d'éclairage et de force motrice.....	73.738 09	15.981 09	10.434 27	"	"
f. Frais d'emballage et de transport.....	3.004 48	667 03	36.809 13	"	"
g. Frais divers.....	56.744 30	1.121 99	1.279 46	"	"
TOTAL.....	1.234.541 29	1.188.586 35	636.637 93	6.696 75	4.340 16
<b>4. RECETTES.</b>					
a. Cessions de produits manufacturés à des établissements pénitentiaires, ou à des administrations publiques du 1 <sup>er</sup> avril 1930 au 31 mars 1931.....	"	1.082.616 61	533.590 17	2.773 85	6.062 94
b. Recettes provenant des travaux exécutés pour le compte de l'administration pénitentiaire ou d'autres administrations publiques.....	1.264.444 39	191 30	3.267 05	"	"
TOTAL.....	1.264.444 39	1.082.807 91	636.857 22	2.773 85	6.062 94
<b>5. VALEUR DES PRODUITS MANUFACTURÉS AU COURS DE L'EXERCICE ET RESTANT EN MAGASIN AU 1<sup>er</sup> AVRIL 1931.....</b>					
	"	252.948 17	90.204 81	24.351 30	"

OBSERVATIONS.	ENSISHEIM.	ENSISHEIM.	HAGUENAU	LOOS	MELUN.	MELUN.	MELUN.
	(Tailleur.)	(Imprimerie.)	(Lingerie pénitentiaire.)	(Confection d'isolants pour l'armée.)	(Cordonnerie.)	(Atelier tailleur.)	(Imprimerie.)
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
	126.917 89	21.167 35	9.264 34	"	362.708 98	676.966 89	616.166 14
	74.795 34	11.268 12	43.040 15	6.634 95	1.121.162 30	819.712 94	966.888 97
	201.713 23	32.375 47	52.304 49	6.634 95	1.483.871 28	1.496.679 83	1.583.055 11
	72.542 18	8.606 00	44.198 85	3.645 14	1.153.633 21	1.133.401 98	821.816 45
	129.071 05	23.769 47	8.103 64	2.989 81	336.238 07	363.277 85	761.238 66
	"	"	"	14.993 65	"	"	268.415 00
	72.542 18	8.606 00	44.118 13	627 29	1.152.331 26	1.131.084 48	800.744 89
	"	"	"	1.499 36	2.274 39	8.881 87	5.142 86
	"	978 59	80 07	3.882 70	150 90	168 05	9.750 55
	6.078 09	11.137 25	3.117 45	34.252 98	195.549 69	239.294 22	547.835 15
	1.950 00	1.176 55	104 40	268 00	4.002 17	7.533 09	41.822 85
	159 45	"	2 25	"	13.356 50	15.787 66	66.356 15
	"	"	52 20	"	39 65	363 00	5.118 00
	80.729 63	21.898 30	47.474 55	40.530 33	1.367.739 36	1.463.113 27	1.476.820 39
	85.224 30	28.503 89	52.710 51	"	1.270.544 74	1.239.623 59	1.234.446 99
	"	12.006 38	"	29.086 20	38.299 53	40.993 73	223.842 64
	85.224 30	40.512 27	52.710 51	29.086 20	1.368.844 27	1.289.617 32	1.457.259 93
	"	1.559 60	"	"	94.440 82	360.023 56	301.324 67



## ÉTAT faisant ressortir les résultats de la régie directe du travail

dans les établissements pénitentiaires au cours de l'exercice 1930-1931. (Suite.)

DÉSIGNATION.	MELUN.	MONT-PELLIER.	MONT-PELLIER.	MONT-PELLIER.	POISSY.	POISSY	FONTE-VRAULT.	FONTE-VRAULT.	SAINT-HILAIRE.	ANIANE.	ANIANE.	ANIANE.	OBSERVATIONS.
	(Meubles et lits.)	(Lingerie, literie et vestiaire.)	(Lingerie pénitentiaire, effets d'uniformes.)	(Effets pour administration de la guerre.)	(Tailleur.)	(Brosserie.)	(Tailleur.)	(Tissage.)	(Cordonnerie.)	(Métallurgie.)	(Tailleur.)	(Cordonnerie.)	
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<b>1. MOUVEMENTS DES MAGASINS.</b>													
a. Valeurs des matières premières, menues fournitures, pièces de rechange et divers en magasin au 1 <sup>er</sup> avril 1930.....	25.885 34	210.729 96	81.786 58	103.263 27	324.168 40	453.326 80	28.679 53	1.364.783 20	16.924 47	117.978 47	89.780 97	15.787 18	
b. Achetées ou cédées au cours de l'exercice 1930-1931.....	8.145 14	252.798 25	8.770 83	79.811 77	1.031.744 37	671.761 24	23.646 23	4.958.840 84	22.988 97	165.574 45	156.431 26	17.517 49	
TOTAL.....	34.030 48	463.528 21	90.557 41	183.075 04	1.355.912 77	1.125.088 04	52.325 76	6.323.624 04	39.913 44	283.552 92	246.212 23	33.304 67	
c. Utilisées du 1 <sup>er</sup> avril 1930 au 31 mars 1931.....	11.037 97	401.623 14	15.835 15	97.135 78	803.453 93	564.116 95	18.174 51	3.288.810 20	28.266 92	116.832 93	102.574 95	19.110 54	
d. Valeur des recettes en magasin au 1 <sup>er</sup> avril 1931.....	22.992 51	61.905 07	74.722 26	85.939 26	552.458 81	560.971 09	34.151 25	3.034.804 84	11.646 52	166.719 99	143.637 28	14.194 13	
<b>2. DÉPENSES DU PREMIER ÉTABLISSEMENT.</b>													
Matériel acheté.....	1.900 00	"	"	"	6.763 50	"	"	"	"	20.090 00	"	"	
<b>3. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT.</b>													
a. Valeurs des matières premières, menues fournitures, utilisées du 1 <sup>er</sup> avril 1930 au 31 mars 1931.....	11.037 97	401.623 14	15.835 15	97.135 78	766.022 64	516.333 49	616.930 59	2.000.369 43	11.646 50	115.136 15	102.562 88	19.071 40	
b. Amortissement du matériel.....	190 00	1.089 50	544 75	9.260 75	19.361 70	239 99	800 00	86.138 96	150 00	2.009 00	"	"	
c. Frais d'entretien du matériel. — Pièces de rechange. — Réparations....	"	723 20	164 90	8.599 17	18.247 05	1.575 80	9.424 01	89.818 84	886 25	1.696 78	12 07	39 14	
d. Frais de main-d'œuvre.....	16.948 43	57.771 96	12.381 63	205.922 75	347.942 35	273.773 61	54.973 66	221.933 20	15.250 00	68.429 00	17.996 00	17.125 00	
e. Frais de chauffage, d'éclairage et de force motrice.....	65 69	2.000 00	700 00	15.295 41	17.365 36	4.027 59	3.863 67	128.324 93	300 00	6.913 03	1.037 10	"	
f. Frais d'emballage et de transport.....	1.908 84	13.186 10	2.500 75	6.838 45	29.026 82	51.466 74	119.554 00	22.520 61	"	2.843 78	182 60	"	
g. Frais divers.....	3.564 15	"	"	"	254 20	173 80	"	1.451 00	"	"	"	"	
TOTAL.....	33.715 08	476.393 90	32.127 18	343.052 31	1.198.220 12	847.591 02	805.545 93	2.550.556 97	28.232 75	197.027 74	121.790 65	36.235 54	
<b>4. RECETTES.</b>													
a. Cessions de produits manufacturés à des établissements pénitentiaires, ou à des administrations publiques du 1 <sup>er</sup> avril 1930 au 31 mars 1931.....	26.996 50	595.910 68	47.405 75	10.070 03	985.173 58	961.629 15	684.814 95	2.047.921 77	26.976 46	169.513 50	144.688 25	24.574 80	
b. Recettes provenant des travaux exécutés pour le compte de l'administration pénitentiaire ou d'autres administrations publiques.....	2.108 08	"	"	334.190 10	310.251 10	624 00	"	"	200 25	968 90	350 00	619 05	
TOTAL.....	29.104 58	595.910 68	47.405 75	344.260 13	1.295.424 68	962.253 15	684.814 95	2.047.921 77	27.176 71	170.482 40	145.038 25	25.193 85	
<b>5. VALEUR DES PRODUITS MANUFACTURÉS AU COURS DE L'EXERCICE ET RESTANT EN MAGASIN AU 1<sup>er</sup> AVRIL 1931.....</b>													
	9.261 04	14.988 00	375 00	31 67 2981	134.788 93	117.511 57	189.176 17	595.736 06	3.570 83	14.198 05	"	352 80	

## ÉTAT faisant ressortir les résultats de la régie directe du travail

dans les établissements pénitentiaires au cours de l'exercice 1930-1931. (Suite et fin.)

DÉSIGNATION.	BELLE-ISLE- EN-MER. (Cordonnerie.)	BELLE-ISLE- EN-MER. (Corderie.)	BELLE-ISLE- EN-MER. (Pêches et conserves.)	BELLE-ISLE- EN-MER. (Tailleur.)	CADILLAC. (Lingerie, vestiaire.)	CLERMONT. (Lingerie, tricotage.)	DOULLENS. (Lingerie, vestiaire.)	EYSSE. (Cordonnerie.)	EYSSE. (Tailleur.)	SAINT- MAURICE. (Cordonnerie.)	OBSERVATIONS.
	fr. e.	fr. e.	fr. e.	fr. e.	fr. e.	fr. e.	fr. e.	fr. e.	fr. e.	fr. e.	
<b>1. MOUVEMENTS DES MAGASINS.</b>											
a. Valeur des matières premières, menues fournitures, pièces de rechange et divers en magasin au 1 <sup>er</sup> avril 1930.....	12.423 19	38.577 50	44.135 69	9.650 68	90.017 53	93.917 48	137.599 45	8.164 80	338.416 99	17.292 31	
b. Achetées ou cédées au cours de l'exercice 1930-1931.....	31.769 50	34.644 15	71.548 42	1.924 10	59.905 27	84.285 33	44.795 14	440 25	139.224 29	36 644 55	
TOTAL.....	44.192 69	73.221 65	115.684 11	11.574 78	149.922 80	178.202 81	182.394 59	8.605 05	477.641 28	53.936 86	
c. Utilisées du 1 <sup>er</sup> avril 1930 au 31 mars 1931.....	33.890 07	51.481 21	92.989 18	6.699 69	45.617 41	68.923 64	32.755 44	3.084 48	158.271 38	40.159 21	
d. Valeur des restes en magasin au 1 <sup>er</sup> avril 1931.....	10.302 62	21.740 44	22.694 93	4.875 09	104.305 39	109.279 17	149.639 15	5.520 57	319.369 90	13.777 65	
<b>2. DÉPENSES DU PREMIER ÉTABLISSEMENT.</b>											
Matériel acheté.....	"	"	3.000 00	"	"	"	"	"	"	"	
<b>3. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT.</b>											
a. Valeur des matières premières, menues fournitures, utilisées du 1 <sup>er</sup> avril 1930 au 31 mars 1931.....	33.890 07	51.481 21	92.989 18	6.699 69	45.617 41	67.674 14	32.755 56	3.075 56	158.271 38	34.439 87	
b. Amortissement du matériel.....	128 00	58 07	351 35	27 72	148 60	75 15	"	86 61	730 08	"	
c. Frais d'entretien du matériel. — Pièces de rechange. — Réparations...	115 00	"	"	991 00	181 00	1.249 50	27 00	274 75	130 50	514 45	
d. Frais de main-d'œuvre.....	12.911 30	25.822 86	37.490 05	1.140 00	"	"	"	12.834 59	32.628 44	7.142 72	
e. Frais de chauffage, d'éclairage et de force motrice.....	"	"	"	"	200 00	600 00	760 00	540 00	3.736 56	410 00	
f. Frais d'emballage et de transport.....	240 00	124 90	30 00	"	37 85	"	0 85	"	362 60	"	
g. Frais divers.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
TOTAL.....	47.284 37	77.487 04	130.860 58	8.858 41	46.184 86	69.598 79	33.543 41	16.811 51	195.859 56	42.507 04	
<b>4. RECETTES.</b>											
a. Cessions de produits manufacturés à des établissements pénitentiaires, ou à des administrations publiques du 1 <sup>er</sup> avril 1930 au 31 mars 1931.....	36.923 50	63.612 74	93.407 00	1.333 50	55.414 00	72.415 15	63.291 83	5.160 00	194.154 80	49.175 00	
b. Recettes provenant des travaux exécutés pour le compte de l'administration pénitentiaire ou d'autres administrations publiques.....	172 68	"	"	4 50	4.047 19	"	"	1.836 96	112 75	113 24	
TOTAL.....	37.096 18	63.612 74	93.407 00	1.338 00	59.461 19	72.415 15	63.291 83	6.996 96	194.267 55	49.288 24	
5. VALEURS DES PRODUITS MANUFACTURÉS AU COURS DE L'EXERCICE ET RESTANT EN MAGASIN AU 1 <sup>er</sup> AVRIL 1931.....	"	"	"	"	11.066 00	109.279 17	56.966 29	"	3.054 95	"	